EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022



Vote

A la majorité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulème Le : 06/04/2022 Et Publication ou notification du :

06/04/2022

convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2022.

Présents: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY
Michel Mme GOMBALID Christel M. NALL Pierre, Mme MARCHAND Renée, M.

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune

de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la

présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les

<u>Présents</u>: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_01 - Approbation du compte de gestion 2021

Le trésorier est le comptable de la collectivité communale. Il exécute les opérations ordonnées par le Maire. Le trésorier établit un compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en recettes et en dépenses, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

 Recettes de l'exercice 2021 :
 + 1 354 106,84 €

 Dépenses de l'exercice 2021 :
 - 1 931 174,06 €

 Déficit de l'exercice 2021 :
 - 577 067,22 €

 Excédent 2020 reporté :
 + 638 394,45 €

 Résultat d'investissement 2021 :
 + 61 327,23 €

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le compte de gestion 2021

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 06/04/2022 Le Maire Pierre Yves BRIAND

République Française Département la Charente

Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022

Nombre de membres			
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	
27	21	26	

Vote		
A la majorité		
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 4		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulème Le : 06/04/2022 Et

Publication ou notification du : 06/04/2022

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2022.

Présents: Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_02 - Approbation du compte administratif 2021

Monsieur le Maire est l'ordonnateur du budget de la commune, il ordonne les dépenses prévues au budget. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 Janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif qui rapproche les prévisions de dépenses et de recettes inscrites au budget des réalisations effectives, et qui présente les résultats comptables de l'exercice. Le compte administratif est l'illustration exacte des dépenses et des recettes de la commune.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

Considérant que Mme Dominique PETIT a été désignée à l'unanimité pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. le Maire s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Dominique PETIT pour l'examen et le vote du compte administratif 2021 conformément aux articles précités, Madame la Présidente expose à l'assemblée délibérante qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes de l'exercice 2021 : + $4\ 678\ 019,89\ €$ Dépenses de l'exercice 2021 : - $4\ 014\ 631,08\ €$ Excédent de l'exercice 2021 + $663\ 388,81\ €$ Excédent 2020 reporté : + $1\ 432\ 722,44\ €$ **Résultat de fonctionnement 2021 :** + **2096\ 111,25\ €**

Vote:
Contre:

Abstention: 4 Pour: 22

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Vote:

Contre: Abstention: 4

Pour : 22

Le compte administratif est conforme au compte de gestion.

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le compte administratif 2021, comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022



Vote

A la majorité

Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême Le : 06/04/2022

Publication ou notification du : 06/04/2022

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2022.

<u>Présents</u>: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_03 - Affectation du résultat

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent issu de la section de fonctionnement ainsi :

report de l'excédent d'investissement pour : + 61 327,23 €
 (article 001 du BP 2022)

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité l'excédent d'investissement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Compte tenu des restes à réaliser comptabilisés au 31/12/2021 en dépenses pour - 833 035,23 € et en recettes pour 0 € et de l'excédent d'investissement de + 61 327,23 €, Monsieur le Maire propose d'affecter l'autofinancement complémentaire comme suit :

- Autofinancement complémentaire 771 708,00 € (article 1068 du BP 2022)

Le Conseil Municipal,

Ayant ouï le Maire en son exposé,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité l'autofinancement complémentaire dans les conditions évoquées ci-dessus.

Reste donc disponible pour report en fonctionnement sur le Budget Primitif 2022 : 1 324 403,25 € (article 002 du BP 2022)

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré, par 23 voix pour, 4 abstentions, 0 voix contre

Affecte à la majorité l'excédent antérieur reporté pour la section de fonctionnement dans les conditions évoquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme : En mairie, le 06/04/2022 Le Maire Pierre Yves BRIAND

République Française Département la Charente

Commune de Commune de Châteaubernard

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022

Nombre de membres			
Afférents	férents Présents Qui ont pris par au vote		
27	21	27	

Vote

A l'unanimité

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême Le : 06/04/2022

Publication ou notification du : 06/04/2022

30/03/2022.

Présents: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU

GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_04 - Fixation des taux 2022 - Taxe foncière (bâti), taxe foncière (non bâti)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'avant de se prononcer sur le budget 2022, il y a lieu de fixer les taux d'impositions de deux taxes locales (rappel : depuis 2020, le taux de TH n'est plus voté).

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition 2021. Les principaux

chiffres sont rappelés :

TAXES	Ville de Châteaubernard	Ancienne part départementale (coefficient correcteur non connu à ce jour)	Taux 2022 à voter
Habitation – résidences secondaires	5,77 %		
Foncier bâti	14,54 %	22,89 %	37,43 %
Foncier non bâti	36,83 %		36,83 %

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition 2022 comme énoncé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022



Vote	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême Le : 06/04/2022 Et Publication ou notification du :

06/04/2022

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2022.

<u>Présents</u>: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_05 - Budget primitif 2022

Les résultats de l'exercice antérieur permettent de constater et de mettre en relief les éléments prédominants du budget primitif 2022, notamment par :

la section de fonctionnement

Elle connaît des dépenses et des recettes en augmentation variable ces dernières années. Elle connaît un excédent stable.

la section d'investissement

Les disponibilités financières permettent à la collectivité de mettre en œuvre une politique d'investissement limitée.

En outre, le calendrier budgétaire intègre un vote du Compte Administratif 2021 avant le Budget Primitif 2022, avec la reprise de l'ensemble des résultats de 2021 afin d'assurer des opérations d'investissement pluriannuelles.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les éléments du budget primitif 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

022 Dépenses imprévues 50 000 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 023 Virement à la section d'investissement 1 271 037 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 011 Charges à caractère général 1 635 530 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 012 Charges de personnel 2 250 000 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 014 Atténuation de produits 120 000 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 65 Autres charges de gestion 277 894 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 65548 Organismes de regroupement ATD 9000 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 65548 Organismes de regroupement – SDEG Cotisation entretien EP 20 500 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 65548 Organismes de regroupement – SDEG travaux d'entretien 20 000 € Contre: Abstention: 4 Pour : 23 66 Charges financières 25 899 € Contre: Abstention: 4

Pour : 23

67 Charges exceptionnelles 8 600 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

68 Dotation aux amortissements et provisions 1 000 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

042 Opérations d'ordre transfert entre section 225 000 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

013 Atténuation de charges 5300,75 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

70 Produits des services et ventes diverses 303 000,00 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

73 Impôts et taxes 3 266 148 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

74 Dotations, subventions, participations 870 437 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

75 Autres produits de gestion courante 41 800 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

77 Produits exceptionnels 900 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

042 Opérations d'ordre transfert entre section 52 971 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

021 Virement de la section de fonctionnement 1 271 037,00 €

Contre:

Abstention: 4 Pour: 23

024 Produits cessions d'immobilisation 58 000,77 €

Contre:

Abstention: 4

Pour : 23

040 Opérations d'ordre transfert entre sections 225 000 €

Contre:

Abstention: 4

Pour : 23

041 Opérations patrimoniales 15 000 €

Contre: Abstention: 4

Pour : 23

10 Dotations fonds divers 958 708,00 €

Contre: Abstention: 4

Pour : 23

13 Subventions d'investissement 32 100 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

020 Dépenses imprévues 50 000 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

040 Opérations d'ordre de transfert entre sections 52 971 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

041 Opérations patrimoniales 15 000 €

Contre: Abstention: 4 Pour: 23

```
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
20 Immobilisations incorporelles 72 238,00 € (dont RAR 2021 : 0 €)
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
0100 Mairie 22 328,00 € (dont RAR 2021 : 288,00 €)
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
0160 Bâtiments divers 49 922,50 € (dont RAR 2021 : 19 522,50 €)
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
0200 Pôle scolaire 185 359,90 € (dont RAR 2021 : 68 627,13 €)
Contre:
Abstention: 2
Pour : 25
0300 Voirie communale 982 744,51 € (dont RAR 2021 : 222 114,51 €)
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
0310 Acquisitions foncières 559 494,13 € (dont RAR 2021 : 308 474,13 €)
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
0313 Matériel et véhicules techniques 50 450,00 € (dont RAR 2021 : 900 €)
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
0314 Environnement urbain 43 200,00 € (dont RAR 2021 : 0 €)
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
0450 Réseaux divers 122 595,64 € (dont RAR 2021 : 92 595,64 €)
Contre:
Abstention: 4
Pour : 23
```

16 Emprunts, dettes et assimilés 145 150 €

0600 Médiathèque 23 039,47 € (dont RAR 2021 : 3233,47 €)

Contre: Abstention: Pour: 27

0700 Salle festive 246 679,85 € (dont RAR 2021 : 117 279,85 €)

Contre:

Abstention: 3

Pour : 24

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,

APPROUVE à la majorité le budget primitif 2022 comme exposé ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022



Vote	
A l'unanimité	
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulème Le : 06/04/2022 Et Publication ou notification du :

06/04/2022

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2022.

<u>Présents</u>: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_06 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention avec M le Maire de la ville de Cognac dans le cadre d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la classe ULIS (Unité Localisée po

La Ville de Cognac a accueilli, pour l'année scolaire 2021/2022, quatre enfants domiciliés à 16100 CHATEAUBERNARD au sein d'une classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école Paul Bert.

L'article L1212-8 du code de l'éducation fixe le principe de répartition intercommunale des dépenses de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires accueillant des enfants de plusieurs communes.

Ainsi, lorsqu'un enfant fait l'objet d'une affectation dans une classe spécialisée, cette dépense doit être prise en charge d'une part, par la commune de résidence en raison de la décision d'affectation de la commission départementale qui s'impose à elle, et d'autre part, par la commune d'accueil qui est dans l'obligation de l'accueillir (article L351-2 du code de l'éducation prenant en compte la loi sur le handicap du 11 février 2005).

En conséquence M le Maire de Cognac, par délibération n°2022-14, a fixé le montant de la participation aux frais de fonctionnement pour les communes dont les enfants fréquentent une classe spécialisée dans les écoles de la Ville de Cognac à hauteur de 736 €/enfant pour l'année scolaire 2020/2021

Ainsi, la participation forfaitaire de la Commune de Châteaubernard s'élève à 2 944 € pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement à l'égard des enfants concernés.

En conséquence, il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement des classes publiques de Cognac pour les enfants scolarisés en classe ULIS et tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,

Autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de participation aux charges de fonctionnement des classes publiques de Cognac pour les enfants scolarisés en classe ULIS et tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022



Vote

A l'unanimité

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulème Le : 06/04/2022 Et Publication ou notification du :

06/04/2022

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2022.

<u>Présents</u>: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_07 - Attribution de subventions associatives

Dans le cadre de l'enveloppe votée par le conseil municipal au titre des subventions associatives, il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir répondre favorablement aux propositions présentées pour chacune des associations ayant déposé un dossier de subvention.

Les dossiers non encore parvenus ou parvenus tardivement seront examinés à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

SCOLAIRE

APE des Pierri	ères	Fonctionnement	560,00 €
		Goûter de Noël	220,80 €
Subvention API	E des Pierr	ères	
Contre			
Abstention			
Pour	27		

APE Combe des Dames	Fonctionnement	537,60 €
	Goûter de Noël	211.96 €

Subvention Co	ombe des L	ames		
Contre				
Abstention				
Pour	27			

USEP pour les 4 écoles		784,00 €
-		
Subvention USEP pour les 4 écoles		
Contre		
Abstention		
Pour 27		
SOCIAL		
France ADOT	Fonctionnement	250,00 €
Subvention France ADOT		
Contre		
Abstention		
Pour 27		
Ligue contro le concer	Fonctionnement	0 €
Ligue contre le cancer	Fonctionnement	1 0 €
Subvention Ligue contre le cancer		
Contre		
Abstention		
Pour 27		
Comité des Œuvres Sociales (personnel ville)	Fonctionnement	5 200 €
Subvention Comité des Œures Sociel		
Subvention Comité des Œuvres Social Contre	es	
Abstention		
Pour 27		
1001 27		
Paralysés de France	Fonctionnement	0 €
Salaran Cara Danielan (m. 1 - Errana		
Subvention Paralysés de France Contre		
Abstention 97		
Pour 27		
Secoure nonulaire	Fonctionnoment	200 £
Secours populaire	Fonctionnement	300 €
Secours populaire	Fonctionnement	300 €
	Fonctionnement	300 €
	Fonctionnement	300 €
Subvention Secours populaire	Fonctionnement	300 €
Subvention Secours populaire Contre	Fonctionnement	300 €

SPORTS

ASV AMV Viet Vao Dao	Fonctionnement	500,00 €
Subvention ASV AMV Viet Vao Dao		
Contre		
Abstention		
Pour 27		

DIVERS

Prévention routière	Fonctionnement	0 €
---------------------	----------------	-----

Subvention Prévention routière

Contre			
Abstention			
Pour	27		

Subvention TED 16

Subvention 122 10					
Contre				_	
Abstention					
Pour	27				

Les cadets de la gendarmerie	Fonctionnement	0 €
------------------------------	----------------	-----

Subvention Les cadets de la gendarmerie

Contre		
Abstention		
Pour	27	

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à l'unanimité les subventions aux associations dans les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022



Vote

A la majorité

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême Le : 06/04/2022 Et Publication ou notification du :

06/04/2022

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2022.

<u>Présents</u>: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_08 - Autorisation à M. le Maire de signer une convention de servitudes avec Enedis dans le cadre de déplacement d'un ouvrage

Dans le cadre de la réalisation de la nouvelle voie, quartier des Quillettes, il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M. le maire de signer une convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de déplacement d'un ouvrage rue des Quillettes.

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,

Autorise à la majorité M. le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de déplacement d'un ouvrage rue des Quillettes.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/04/2022



Vote

A la majorité

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Angoulême Le : 06/04/2022 Et

Publication ou notification du :

06/04/2022

L'an 2022, le 5 Avril à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Châteaubernard s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BRIAND Pierre Yves, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/03/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30/03/2022.

<u>Présents</u>: M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. BALUTEAU Patrick, Mme CLAISSE Laurence, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, M. ROULLAND Alain, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, Mme GANTNER FEITO Laetitia, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa

Excusé(s) ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme MAUMONT Maria à M. DAMY Michel, Mme HALLER Dorothée à Mme PERDRIAUD Amandine, M. FAZILLEAU Jérôme à M. NAU Pierre, M. OURTAAU Patrick à M. BERTRAND Patrick, M. FAYEMENDIE Jean-Claude à Mme GANTNER FEITO Laetitia

A été nommée secrétaire : M. NAU Pierre

2022_04_09 – Autorisation à M. le Maire de signer une convention de servitudes avec Enedis dans le cadre du passage d'une canalisation souterraine route de Dizedon

Dans le cadre du passage d'une canalisation souterraine route de Dizedon, il y aurait lieu que le conseil municipal autorise M. le maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal, Ayant ouï le Maire en son exposé, Après en avoir délibéré,

Autorise à la majorité M. le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS dans le cadre de déplacement d'un ouvrage route de Dizedon.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre suivent les signatures